



Déclaration sur les priorités du groupement Global Unions à la 11e Conférence ministérielle de l'OMC (MC11)

Buenos Aires (Argentine), du 10 au 13 décembre 2017

« ... tous les membres restent fermement déterminés à faire avancer les négociations sur les questions de Doha restantes. Il s'agit de faire progresser les travaux en ce qui concerne les trois piliers de l'agriculture, à savoir soutien interne, accès aux marchés et concurrence à l'exportation, ainsi qu'en ce qui concerne l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les services, le développement, les ADPIC et les règles. »

« Le développement restera au centre de ces travaux et nous réaffirmons que l'intégrité des dispositions relatives au traitement spécial et différencié sera maintenue. »

Déclaration et décisions ministérielles

10e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Le commerce de l'agriculture est extrêmement important pour tous, a fortiori pour les femmes et les hommes les plus pauvres, ainsi que pour la plupart des pays en développement. L'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les subventions aux exportations agricoles et d'autres subventions nationales qui ont un effet de distorsion sur les échanges ne contribue pas à faire progresser les objectifs proclamés à l'échelle mondiale en matière de sécurité alimentaire. Une solution permanente à la détention de stocks publics contribuerait aux efforts visant à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

Le mandat du Cycle de Doha en matière de développement a été adopté il y a maintenant quelques années sans qu'aucun consensus ne soit atteint sur la façon de le mettre en pratique. Les membres doivent dégager la volonté politique nécessaire pour parvenir à un consensus sur des thèmes comme le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS), l'assouplissement des règles d'origine et l'accès aux marchés libre de droits et de quotas pour tous les produits des pays les moins développés, essentiels à la réalisation des ODD.

Les pays riches devraient soumettre l'accès préférentiel à leurs marchés à la condition du respect des normes de l'OIT et élaborer des mécanismes spéciaux pour accroître la capacité des pays en développement et, en particulier, celle des PMA, de mettre leurs lois en conformité avec les normes de l'OIT et assurer une mise en œuvre continuellement améliorée. La libéralisation des échanges et de la concurrence en l'absence de conditions de travail meilleures et plus sûres pour les travailleurs qui produisent et distribuent des biens et services manquera de déboucher sur le mandat de développement des négociations et réduira l'impact positif potentiel d'un système commercial inclusif sur l'économie.

Les membres de l'OMC devraient adopter des décisions fermes pour restructurer le système commercial mondial afin que le commerce agisse au service du développement et en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris la création et la promotion du travail décent. Le mouvement syndical international demande aux ministres de faire du développement leur principale priorité, de prévoir un mandat ferme pour agir dans l'agriculture et convenir d'un régime équitable pour la pêche qui aide les océans à récupérer leurs stocks. En évitant d'introduire à ce stade de nouveaux points de discussion comme le commerce électronique, la discussion pourrait se concentrer sur la façon dont un nouveau système d'échanges commerciaux multilatéral peut participer à la reprise économique et sur la réalisation des Objectifs de développement durable.

Commerce électronique

Certains membres de l'OMC ont prévu d'adopter des positions ambitieuses en proposant d'amorcer des négociations sur le commerce électronique. Ils suggèrent, entre autres, la suppression des droits de douane et l'octroi d'un traitement national à des produits vendus par voie électronique et la libre circulation des données personnelles. Les membres qui proposent des négociations sur le commerce électronique soutiennent qu'un accord de l'OMC aiderait les plus petites économies et les pays du Sud à se mettre à niveau en termes de participation au commerce électronique international et que les petites et moyennes entreprises en seraient les principales bénéficiaires.

Toutefois, les principaux gagnants d'un accord de l'OMC sur le commerce électronique seraient les sociétés multinationales de haute technologie qui ont grandi de façon exponentielle et deviennent de véritables monopoles. Ces entreprises, parfois nommées GAFAM, Big Five ou Big Tech, détiennent un pouvoir politique, économique, technologique et innovateur sans précédent. Jusqu'à présent, les GAFAM ont systématiquement évité de s'acquitter de leurs obligations fiscales ou s'y sont soustraites. Une partie de ces géants de la high-tech et autres entreprises de l'économie numérique exploitent les nouvelles technologies pour imposer de nouvelles relations d'emploi précaires, où les travailleurs sont au régime de travailleurs indépendants, privés de prestations de sécurité sociale, de congés payés et autres droits des travailleurs.

Où les données, comme l'or des temps nouveaux, représentent une ressource inestimable permettant de cibler les consommateurs à grand renfort de publicité, d'informations, de produits et de services, qui à leur tour génèrent de nouvelles données et de nouvelles tendances. Il est, en effet, estimé que d'ici 2020, 15-20% du PIB mondial sera basé sur les flux de données.

Le mouvement syndical international exhorte les Membres de l'OMC à :

- Abandonner les propositions relatives au commerce électronique et se concentrer sur la réalisation du Programme de Doha pour le développement.

Agriculture

Les accords commerciaux en matière d'agriculture ont un impact considérable sur le milliard d'individus dépendant d'activités agricoles de subsistance. Les membres de l'OMC doivent veiller à ce qu'un accord sur l'agriculture garantisse la sécurité alimentaire et améliore les revenus et les moyens de subsistance des petits producteurs et des travailleurs agricoles qui figurent parmi les catégories de main-d'œuvre les plus vulnérables et ne jouissent souvent pas même de droits de travailleurs fondamentaux. Ils doivent, en outre, s'assurer que les règles de l'OMC relatives aux subventions agricoles ne prévoient pas de traitement discriminatoire à l'encontre des pays en développement.

Le mouvement syndical international exhorte les membres de l'OMC à :

- Permettre aux gouvernements de classer les programmes de détention des stocks à des fins de sécurité alimentaire dans les dispositions concernant la « catégorie verte » de l'Accord sur l'agriculture ;
- Permettre à tous les membres de l'OMC, y compris les pays développés, d'augmenter leur protection contre l'importation de produits agricoles qu'ils n'exportent pas, comme c'était le cas dans le cadre du GATT jusqu'en 1994 ;
- Prévoir un mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) performant afin d'aider les pays en développement à réagir aux hausses des importations ;
- Favoriser un accès libre de droits et de quotas aux importations de produits alimentaires en provenance des pays moins avancés (PMA) par tous les membres, pour autant qu'elles ne portent pas préjudice à la consommation alimentaire intérieure ;
- Interdire les exportations de produits alimentaires à des prix inférieurs au coût moyen de la production nationale, prenant en compte les subventions intérieures et les subsides à l'exportation ;
- D'une manière plus générale, supprimer la distinction entre les subventions en fonction de la couleur des catégories dont elles relèvent, dans la mesure où elles ne se justifient pas scientifiquement, conformément

aux quatre décisions de l'Organe d'appel de l'OMC selon lesquelles les subventions intérieures de toutes les catégories doivent être prises en compte lors de l'évaluation du dumping ;

- Éliminer toutes les subventions pour le coton, ainsi que toutes les autres subventions qui portent préjudice à la sécurité alimentaire et à la production intérieure dans les pays en développement ;
- Augmenter le soutien « de minimis » autorisé pour les pays en développement, notamment en actualisant la méthode de calcul, en particulier pour ceux n'ayant pas contracté d'engagement concernant la mesure globale de soutien (MGS) et en prenant en compte l'inflation.

Accès aux marchés non agricoles (AMNA)

Pour que la conclusion du cycle de Doha ait un impact considérable sur le développement, l'OMC doit aborder la question d'un espace politique de plus en plus restreint pour tous les pays. Dans le cadre des négociations sur l'AMNA, le principe d'une réciprocité qui ne soit pas totale pour les pays en développement doit être conservé conformément au paragraphe 24 de la Déclaration de Hong Kong, qui dispose que le niveau d'ambition en ce qui concerne l'accès aux marchés doit être conforme au principe du traitement spécial et différencié.

Nous exhortons les membres de l'OMC à s'éloigner de l'approche de la formule suisse pour tendre vers une approche fondée sur un abaissement moyen. Davantage de flexibilité serait ainsi offerte aux pays en développement pour développer ou maintenir une politique industrielle, en pouvant choisir les lignes tarifaires spécifiques pour lesquelles seront appliquées des réductions. Ils devraient, en outre, pouvoir changer les réductions des lignes spécifiques dans le temps en fonction de leurs besoins en matière de développement industriel. Le niveau d'abaissement moyen devrait être basé sur le principe du traitement spécial et différencié et être adapté au niveau d'ambition d'un accord sur l'agriculture.

Le travail et l'OMC

L'OMC, en accord avec l'adoption du Programme 2030, devrait formellement inclure dans son mandat les enjeux du travail et sociaux liés à l'Agenda du travail décent de l'OIT, en y incluant des normes du travail et environnementales applicables, ainsi qu'un mécanisme de renforcement des capacités doté de ressources adéquates pour faciliter la convergence en amont vers ces normes.

Une évaluation détaillée de l'impact de chaque accord sur l'environnement et le développement économique et social constitue une condition préalable pour des négociations informées. L'OMC et l'OIT devraient procéder conjointement à des évaluations d'impact des propositions de négociation sur la quantité et la qualité des emplois ainsi que sur le développement et les structures de production des pays. Ces évaluations devraient également comprendre un examen de l'évolution des salaires, notamment l'analyse de la part du travail dans le revenu national, et émettre des recommandations pour améliorer les droits du travail lorsqu'il est évident que les travailleurs ne disposent pas de pouvoir suffisant sur le marché pour augmenter leurs salaires en fonction des hausses de productivité. L'OMC doit entreprendre un effort à l'échelle mondiale, à l'instar de l'initiative « Fabriqué dans le monde », pour établir une modélisation économique crédible afin de mesurer l'impact de l'ouverture des échanges sur les inégalités, la création d'emplois, le développement industriel, l'environnement, la santé publique et la stabilité financière.

Le mécanisme d'examen des politiques commerciales devrait commencer à prendre en compte les violations des normes du travail dans les secteurs d'exportation. Afin de soutenir une croissance inclusive, l'OMC devra promouvoir des normes du travail convenues à l'échelle internationale dans les instruments commerciaux. L'aide au commerce devrait garantir des ressources pour couvrir les coûts d'ajustement et le développement des compétences pour les travailleuses et les travailleurs touchés par la libéralisation du commerce.

Les membres de l'OMC devraient convenir de règles qui permettraient de soumettre l'accès aux marchés à des conditions (négatives ou positives) liées à la réalisation des objectifs convenus afférents au développement social, aux normes du travail et à la protection de l'environnement.

L'OMC devrait s'assurer que ses négociations promeuvent la transformation structurelle et l'industrialisation, la création de travail décent, l'accès universel à des services publics de qualité, la protection sociale, l'harmonisation basée sur des normes du travail et environnementales élevées, la démocratie et la transparence.

Services

Plusieurs membres de l'OMC, principalement des pays de l'OCDE, ont lancé des négociations secrètes relatives à un accord sur le commerce des services (ACS) visant à libéraliser pratiquement tous les services et à imposer des disciplines réglementaires horizontales. La conclusion de cet accord pourrait consolider et intensifier la privatisation et la commercialisation de services publics de qualité, déréglementer davantage les marchés financiers et imposer une discipline réglementaire aux nations souveraines. Certains membres de l'OMC ont mis en avant de nouvelles propositions sur la réglementation intérieure qui visent à contrôler la régulation davantage.

Le groupement Global Unions est vivement préoccupé par la manière dont ces propositions et les négociations sur l'ACS pourraient porter atteinte au mandat d'engagement unique du cycle de Doha. Les syndicats lancent un appel aux gouvernements pour qu'ils :

- Excluent entièrement les services publics et les services collectifs, notamment l'éducation et les soins de santé, du champ d'application de toutes les négociations multilatérales et plurilatérales sur les services ;
- Maintiennent la souveraineté en matière de réglementation pour garantir des normes élevées de services et le travail décent, et rejettent les clauses et les nouvelles disciplines, notamment les clauses de suspension et d'ajustement, ainsi que d'autres restrictions concernant la réglementation nationale, qui limitent la marge de manœuvre politique de façon irréversible ;
- Garantissent que les négociations sur les services contrent la déréglementation du secteur financier, notamment en exemptant les réglementations financières prudentielles des critères de nécessité ;
- Veillent à ce que la libre circulation temporaire des travailleurs ne porte en aucun cas atteinte aux dispositions de la législation du travail et sociale, ni aux conventions collectives du pays hôte, et à ce qu'elle soit toujours basée sur une analyse préliminaire du marché du travail. L'absence de mise en œuvre de ces garanties devra faire l'objet d'une procédure de règlement des différends ;
- Élaborent et appliquent des normes internationales relatives aux prestataires de services de recrutement de main-d'œuvre conformément aux Conventions n° 29 et 105 de l'OIT et au Protocole de 2014 de l'OIT relatif à la Convention sur le travail forcé, ainsi que d'autres recommandations consensuelles internationales pour éliminer la traite des êtres humains ;
- Incluent des normes environnementales et du travail applicables, ainsi qu'un mécanisme de renforcement des capacités ;
- Veillent à la protection de la vie privée et des données.

Pêche

La surpêche est un problème qui menace la pérennité de l'écosystème marin mondial. Contrôler les subventions à l'aide des règles de l'OMC pourrait constituer un pas dans la bonne direction pour autant que la mesure respecte le principe du traitement spécial et différencié. Les subventions accordées aux grandes entreprises qui surpêchent depuis des dizaines d'années ne devraient pas être traitées de la même façon que les subventions accordées à un pêcheur individuel aux faibles capacités dans un pays en développement.

Le mouvement syndical international demande aux membres de l'OMC de :

- Introduire des règles et des limites sur les subventions à la pêche, d'une façon qui ne préjudicie pas les petites communautés de pêcheurs ;
- Envisager les subventions plus largement, de façon à inclure les subventions aux combustibles fossiles et d'autres avantages accordés aux grandes flottes.

Développement

Pour faciliter la réalisation du Programme 2030 et assurer la cohérence politique, les membres de l'OMC devraient intégrer les Objectifs de développement durable du Programme 2030 dans le mandat de développement de l'organisation et concentrer leurs efforts pour progresser par rapport au Cycle de Doha et à son programme de mise en œuvre, conformément à ces objectifs.

Le mouvement syndical exhorte les membres de l'OMC, dans les pays développés comme en développement, à convenir, entre autres mesures, de :

- Faire un usage instrumental des programmes d'accès préférentiel, sous réserve de mise en œuvre des normes de l'OIT et aux fins de concrétiser les objectifs de l'Agenda du travail décent ;
- Rendre opérationnel et mettre en œuvre le train de mesures PMA convenu à Bali en 2013 ;
- Simplifier les règles d'origine afin d'aider les pays les moins avancés à faire usage de l'accès préférentiel aux marchés ;
- Les pays développés et en développement devraient autoriser l'accès unilatéral en franchise de droit et de quotas à tous les produits des PMA ;
- Proroger pour une période indéterminée la dérogation concernant les services dont bénéficient actuellement les pays les moins avancés ; et
- Conclure un accord ambitieux pour rendre opérationnels les principes de traitement spécial et différencié et modifier le mécanisme de surveillance pour améliorer les effets des dispositions sur le traitement spécial et différencié sur le développement.

Transparence au sein de l'Organisation mondiale du commerce

Les membres de l'OMC doivent veiller à ce que les négociations soient soumises à de véritables processus transparents et démocratiques dans chaque pays, avec la participation des partenaires sociaux et d'organisations de la société civile, notamment en ce qui concerne la détermination du niveau et de l'étendue de la couverture.

Des négociations transparentes, accessibles et démocratiquement responsables aux plans bilatéral, plurilatéral et multilatéral sont essentielles si l'on veut progresser sur la voie d'une plus grande inclusion et de la réalisation des objectifs déclarés à l'échelle mondiale, et vers une gouvernance mondiale effective.